

9083 - Le jugement de l'acte de fumer et de mâcher du tabac

question

L'acte de fumer et de mâcher du tabac sont-ils permis par l'Islam ?

la réponse favorite

L'acte de fumer est interdit parce qu'il est mauvais et comporte de nombreux méfaits. En réalité, Allah le Puissant et Majestueux a rendu licites pour Ses serviteurs toutes les bonnes choses en fait d'aliments et de boisson et leur a interdit les mauvaises choses. C'est à ce propos que le Très Haut : **«rend licites les bonnes choses et leur interdit les mauvaises.»** (Coran, 7 : 157). Toutes les catégories de cigarettes sont mauvaises parcequ'elles contiennent des matières toxiques et dangereuses.

Il est interdit de les utiliser sous quelque forme que ce soit ; qu'il s'agisse de les fumer ou de les mâcher ou de les utiliser autrement. Le musulman doit les abandonner et s'empresse de repentir, de retourner à Allah, et regretter d'avoir commis cet acte de désobéissance et se résoudre à ne plus y retourner. Puisse Allah nous assister à ne faire que du bien.